



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Décision n° 2024-22

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES

Le maire de la Commune de Gardanne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2021-04 du conseil municipal en date du 15 février 2021 portant délégation de fonctions du conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n°2024-03 du conseil municipal en date du 21 février 2024 approuvant la charte d'engagement pour le plan d'accélération pour la transition écologique 2023-2028 (PACTE) du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et visant notamment à réduire l'impact carbone lié à la mobilité ;

Vu le dispositif « Transition énergétique » de l'aide aux communes du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, susceptible de financer l'acquisition de véhicules 100% électriques,

Considérant que la commune souhaite acquérir un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique vétuste pour le service Espaces Verts, et un minibus électrique TPMR (Transport Personnes à Mobilité Réduite) en nouvelle acquisition pour le transport des usagers des services publics municipaux ;

Considérant que le cout de ces deux véhicules est estimé à 95 779 € HT (soit 114 935 € TTC),

D E C I D E

Article 1 :

De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône, selon le plan de financement suivant :

Financier	Dispositif	Montant HT	Montant TTC	%
Conseil Départemental	Transition énergétique	57 467 €	68 961 €	60
Ville de Gardanne	Autofinancement	38 312 €	45 974 €	40
	TOTAL	95 779 €	114 935 €	100

Article 2 :

La présente décision sera transcrite au registre des délibérations, un extrait sera affiché durant la durée réglementaire en mairie.

Article 3 :

La communication de la présente décision sera faite aux membres du conseil municipal lors de la prochaine séance du conseil municipal.

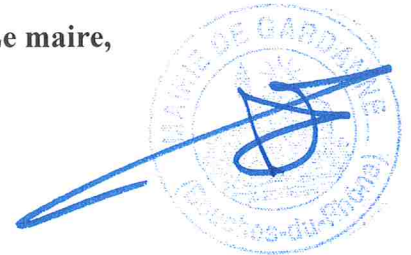
Article 4 :

La directrice générale des services de la Commune de Gardanne et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont l'expédition sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Fait à Gardanne, le 04/03/2024

Par délégation du conseil municipal

Le maire,



Hervé GRANIER

Pour le Maire et par délégation
Antonio MUJICA - 1^{er} Adjoint

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Gardanne, sis Mairie de Gardanne, cours de la République, 13120 Gardanne. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

La présente décision peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois à compter, soit de la date de sa notification ou de sa publication, soit à compter de la décision de rejet du recours gracieux, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille.

Transmise au contrôle de légalité

et affichée le :

06 MARS 2024



COMMUNE DE GARDANNE

CONTENU DU PROJET : ACQUISITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COUT HT	FINANCEMENTS
	Département : 57 467 € HT (Taux 60%)
	Région :€ (Taux....%)
	Communauté :€ (Taux....%)
	Etat :€ (Taux....%)
	Autres :€ (Taux....%)€ (Taux....%)€ (Taux....%) <i>(Préciser le détail des financeurs)</i>
	Autofinancement Commune : 38 311 € HT (Taux 40%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 95 779 € HT (100%)

Rappel : Le plan de financement prévisionnel reprend toutes les subventions envisagées pour le financement du projet et assure un taux minimal d'autofinancement communal de 20% du montant total HT du projet.

Ce taux d'autofinancement minimal est porté à 30% dans le cas d'opération relevant de compétences à chef de file au sens de la Loi NOTRe.

Date : 1/03/2024



SIGNATURE du Maire et tampon commune

Pour le Maire et par délégation
Antonio MUJICA - 1^{er} Adjoint